

**ATTESTATION DE SCOLARITÉ POUR DÉPLACEMENT  
DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU**

*Conformément au décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, conformément au code de l'Éducation et au courrier du Préfet de la Seine-Maritime du 18 janvier 2021 autorisant les conservatoires à maintenir leur activité au-delà de 18 h, les élèves du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne ont la possibilité de déroger au couvre-feu actuellement en vigueur afin de se déplacer entre leur domicile et le Conservatoire.*

Je soussignée, Florence Auguste, directrice du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne, atteste que l'élève :

NOM et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

est inscrit(e) au Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne pour l'année scolaire 2020-2021.

Il /Elle est présent(e) au Conservatoire selon l'emploi du temps suivant :

Fait pour servir et valoir ce que de droit, le 16 janvier 2021 à Grand-Couronne



Syndicat Intercommunal  
CONSERVATOIRE  
DE MUSIQUE  
ET DE DANSE  
CIRD de Grand Couronne et Petit Couronne